

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2023-31 du Comité syndical du jeudi 13 juillet 2023

**DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION POUR LA GESTION PREVISIONNELLE DES  
EMPLOIS ET COMPETENCES (GPEC)**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 13 juillet à 9h40, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 6 Juillet 2023.

|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaients présents ou représentés :                               | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI est représenté par Patrick JAURES (suppléant), Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Bernard COSTE est représenté par Laurent ALBERT (suppléant), Claude CARCELLER, Jean-Claude CROS, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX est représenté par Joseph RODRIGUEZ (suppléant), José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI est représenté par Antoine GOUTELLE (suppléant), Claude REVEL, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER est représenté par Bernard GOUJON (suppléant), Claude VALERO, Claire VAN DER HORST est représentée par Françoise OLIVIER (suppléante), |
| Etaients également présents :                                    | Jean-Pierre PUGENS, Martine BONNET, Xavier PEYRAUD,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Absents ou excusés :                                             | Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD, Frédéric ROIG,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 24</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Voteants : 21</b>                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** le Défi 3 de la charte du Pays Cœur d'Hérault « S'engager pour une économie écoresponsable et solidaire »,

**Vu** les enjeux du développement de l'emploi et des compétences inscrits dans le Schéma stratégique de développement économique du Pays Cœur d'Hérault,

**Vu** les engagements de renforcer l'écosystème économique local en confortant l'intervention économique sur le Cœur d'Hérault et en utilisant le potentiel de compétences, d'aides et d'outils mobilisables à l'échelle pour les entreprises du Pays Cœur d'Hérault,

**Vu** les facteurs d'Attractivité issus des travaux des partenaires socio-économiques et des élus du Cœur d'Hérault dans le cadre de la mission RH-Attractivité réalisée en 2022 et 2023,

**Considérant** que le Cœur d'Hérault présente un taux de chômage au 4ème trimestre 2022 de 9,4%, que les besoins de compétences des entreprises non satisfaits freinent leur développement et leur compétitivité,

**Considérant** que le Sydel a déjà engagé une première phase de travail marquée par une mobilisation et une forte participation de toutes les parties prenantes du territoire,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau réuni le 12 mai 2023.

Depuis plusieurs années, l'Agence de Développement économique du Pays Cœur d'Hérault travaille en partenariat avec les entreprises et l'écosystème local pour contribuer à l'amélioration de l'**attractivité des entreprises**. La mission RH Attractivité, dernier projet mené ces deux dernières années, a mis en lumière un certain nombre de **freins et de leviers d'actions** possibles. La démarche a permis de travailler sur les enjeux de **qualité de vie au travail et hors travail**, mais aussi sur l'évolution des besoins des entreprises en termes de **recrutement et management**. Sur ces sujets, celles-ci sont confrontées à des difficultés et doivent s'adapter aux nouvelles attentes des candidats tout en gardant le cap de répondre à leur besoin en termes de main-

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à

d'œuvre. Les conséquences de l'**inadéquation entre les besoins des entreprises et les profils des candidats** - faute de qualification et des compétences dites 'soft skills' - sont directes pour les employeurs qui se voient freinés dans leur développement (refus de nouveaux contrats par exemple).

Les travaux menés sur l'attractivité ont permis d'aller au contact des entreprises qui ont pu témoigner sur les enjeux des méthodes de recrutements, l'organisation interne, les problématiques qu'elles rencontrent et les leviers de fidélisation mis en place. Une réflexion collective sur les pratiques à développer en entreprise pour attirer les compétences a aussi été l'occasion de travailler sur la **valorisation des métiers et du territoire, la formation initiale et continue et les compétences de demain, le management, la RSE et la Qualité de vie au travail**. Ces temps de réflexion ont réuni entreprises, acteurs du développement économique, de l'emploi et de la formation ainsi que les élus locaux (CCI, CMA, lycées, Mission Locale, Pôle Emploi...).

Pour aller plus loin dans cette dynamique collective, une réflexion multi-acteurs pour construire une politique d'attractivité choisie au niveau du territoire est en cours pour faire émerger et porter de nouveaux projets. Pour amorcer cette nouvelle étape, une première réunion a été organisée courant le second semestre 2022 avec les partenaires de l'emploi pour en ressortir les objectifs suivants :

- Engager une réflexion sur la dimension territoriale et ambitieuse sur la GTEC (Gestion Territoriale Emploi et compétences) en Pays Cœur d'Hérault,
- Travailler sur un schéma stratégique du développement des emplois et des compétences territoriales,
- Appuyer le développement des entreprises en anticipant les besoins de formations et de recrutements, en adéquation avec leurs besoins pour les aider à trouver les bons profils,
- Rendre visible l'attractivité des entreprises et du territoire,
- Décliner des actions opérationnelles pilotées par un chef de file par typologie de projet,
- Rendre le système lisible et déployer des moyens d'animation pour que les entreprises s'approprient les dispositifs,
- Mettre en œuvre une gouvernance multi-acteurs pour une cohérence d'ensemble.

La Région Occitanie a développé une offre de services « Compétences et ressources humaines ». Le dispositif « Objectif Compétences » est un des dispositifs de l'offre de services à destination des entreprises qui permet notamment d'accompagner des projets de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et des actions d'ingénierie mises en œuvre pour répondre à des problématiques rencontrées par les entreprises.

La demande de financement dans le cadre du dispositif « Objectif Compétences » permettra d'engager le territoire et ses acteurs dans une démarche structurante de développement de l'Emploi et des Compétences

| <b>BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION</b> |                            |                                 |                          |
|-------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|--------------------------|
|                                           |                            | <b>PRODUITS</b>                 |                          |
| <b>Description</b>                        | <b>Montant des charges</b> | <b>Origine</b>                  | <b>Financement total</b> |
| <b>CHARGES DIRECTES</b>                   |                            | <b>Subvention Région</b>        | <b>15000</b>             |
| <b>Achats</b>                             | <b>0</b>                   | <b>Autres subventions publ.</b> |                          |
| <b>Services extérieurs</b>                | <b>0</b>                   | Etat                            |                          |
| <b>Autres services extérieurs</b>         | <b>15700</b>               | Europe                          |                          |
| Rému d'interms et honoraires              | 14500                      | Départements                    |                          |
| Déplacements missions réceptions          | 1200                       | Communes et interco             |                          |
| <b>Impôts et taxes</b>                    | <b>0</b>                   | Autres organismes publics       |                          |
| <b>Charges de personnel</b>               | <b>12924</b>               | <b>Financements externes</b>    |                          |
| <b>Autres charges</b>                     | <b>0</b>                   | <b>Autres produits</b>          |                          |
| <b>TOTAL CHARGES DIRECTES (1)</b>         | <b>28624</b>               | <b>Autofinancement</b>          | <b>17461</b>             |
| <b>CHARGES INDIRECTES (2)</b>             | <b>3837</b>                |                                 |                          |
| <b>TOTAL CHARGES (1+2)</b>                | <b>32461 €</b>             | <b>TOTAL PRODUITS</b>           | <b>32461 €</b>           |

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **D'Adopter** le projet cité en référence,
- ✓ **D'Approuver** le dépôt d'une demande de financement auprès de la Région Occitanie afin de mettre en œuvre un accompagnement sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences porté par l'Agence économique du Pays Cœur d'Hérault,
- ✓ **D'Autoriser le Président** à signer tout document afférent à cette demande.

**Saint André de Sangonis, le 25 Juillet 2023**  
**Le Président certifie sous sa responsabilité**  
**La présente délibération exécutoire le 25 Juillet 2023**

- ✓ **Publiée le 25 Juillet 2023**
- ✓ **Transmise le 25 Juillet 2023**

**Le Président du Syndicat**  
**Jean-François SOTO**

